

<p align="center">REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p align="center">00 00 00 00 00 00 00</p> <p align="center">DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p align="center">00 00 00 00 00 00 00</p> <p align="center">COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p align="center">00 00 00 00 00 00 00</p> <p align="center">SEANCE DU 13 AVRIL 2023</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 53 Ont participé au vote : 62 Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 27 Mars 2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le TREIZE AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p align="center"><u>BUDGET PRINCIPAL</u></p> <p align="center"><u>AFFECTATION DU RESULTAT 2022</u></p> <p>N° d'Ordre : 96-23</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSEGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Sébastien NENS était représenté par Octave JUVINA, Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Roger PAILLES était représenté par Jean-François PLANAS, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Claire LAMY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART Bruno GUERIN a donné procuration à Claude SIRE.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Laurent ALOZY, Jean CASTEX, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</p>	

Le Conseil Communautaire,

Vu le compte administratif 2022 du budget principal,

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022	
Résultat de fonctionnement 2022	
A <u>Résultat de l'exercice</u> Budget principal : Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 466 114,45€
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif) Budget principal : Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1 384 520,33€
C <u>Résultat à affecter</u> =A+B (hors reste à réaliser), Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous.	+ 1 850 634,78€
D <u>Solde d'exécution d'investissement 2022 + résultat reporté</u> Besoin de financement budget principal :	-921 173,72€
E <u>Solde des restes à réaliser 2022</u>	-452 647,54€
Besoin de financement F=D+E	1 373 821,26€
AFFECTATION =C =G+H	+ 1 850 634,78€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au moins la couverture du besoin de financement	1 373 821,26€
2) H Report en fonctionnement R 002	+ 476 813,52€

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 20 avril 2023.

**Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,**

Jean-Louis JALLAT.

